

République Française

**Commune de Domloup
Département d'Ille et Vilaine, Canton de Châteaugiron**

Conseil municipal

Séance du lundi 5 décembre 2022

Extrait du registre des délibérations

Le lundi cinq décembre deux mille vingt-deux, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de DOMLOUP, régulièrement convoqué le vingt-neuf novembre 2022, s'est réuni en séance publique à la mairie de DOMLOUP.

Étaient présents : M.M. Jacky LECHÂBLE, Sylviane GUILLOT, Sébastien CHANCEREL, Katell BEUCHER, Daniel PRODHOMME, Géraldine HARNOIS-MARTIN, Jean-Marc DESHOMMES, Michel MERCIER, Bernard BOUFFART, Jérôme CHOPIN, Kevin DOFAL, Gérard DOMINÉ, Goulven DONNIOU, David EGASSE, Marie-Anne EON, Sylvie FILATRE, Catherine GUIBERT, Christophe LAINÉ, Sandrine LELIÈVRE, Sunita LE ROUX, Léna MONNIER

Absents(tes) excusée(s) : M.M Sandrine BOUCARD, Laurent CLISSON (pouvoir à Sunita LE ROUX), Yves LE GALL (pouvoir à Daniel PRODHOMME), Isabelle LHOMME (pouvoir à Sylviane GUILLOT), Elodie RAYMOND (pouvoir à LELIÈVRE), Viviane SAINT-DENIS

Monsieur Jean-Marc DESHOMMES est élu secrétaire de séance.

Le Maire préside la séance et présente ce qui suit.

2022-05/12-07 : Finances/Ecole Jean de La Fontaine/Demande de subvention exceptionnelle séjour élèves en Cours Moyens

Le Directeur de l'école Jean de La Fontaine, sollicite une subvention exceptionnelle de la Commune afin d'apporter un soutien au financement d'un projet qui concerne l'ensemble des élèves des cours moyens.

103 élèves, encadrés par 12 adultes, participeront à un voyage scolaire du 31/01/2023 au 02/02/2023, au cours duquel ils visiteront et découvriront les sites, musées et plages évoquant le débarquement en Normandie en juin 1944, ainsi que les principaux monuments parisiens (Le Louvre...)

A ce jour le projet impose un investissement de 33 056.20 € toutes prestations comprises. Une participation est sollicitée auprès des familles, mais qui se veut la moins élevée possible. Une subvention exceptionnelle versée par la Commune permettrait donc d'atténuer le coût auprès des familles.

Le Plan de financement actuel est le suivant :

- OCCE : 515 €
- APE : 8 090 €
- autres financements : 761.20 € (financement demandé)
- Familles : 230 € * 103 enfants
- TOTAL : 33 056.20 €

Les familles vont mener différentes actions pour réduire le coût : ventes diverses, marché de Noël etc...

Il est proposé au Conseil de verser auprès de l'APE une subvention exceptionnelle au montant équivalent à une participation **de 10 € par enfant, soit 1030 €**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **Accepte** dans le cadre du séjour scolaire prévu du 31/01/2023 au 02/02/2023 pour les élèves des cours moyen de l'école Jean de La Fontaine, de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de **1 030 €** correspondant à une participation de **10 € par élève**.
- **Précise** que cette subvention exceptionnelle sera versée auprès de l'Association des Parents d'Elèves (APE).
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à exécuter cette décision et à signer tout document s'y rapportant

Fait lesdits jour mois et an
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Jacky LECHÂBLE

